

de feu et de sang que nous avons entendues—et entendrons de nouveau aujourd'hui, sans doute—de la part d'une des parties à la controverse. Ce serait pourtant folie que supposer que les possibilités de désordres seraient diminués avec l'adoption de l'une quelconque des autres solutions. Ces possibilités, selon nous, seraient encore accrues.

On ne peut constater qu'avec mélancolie, qu'après vingt-cinq années d'un régime d'autorité internationale en Palestine, prenant fin avec des mois d'études minutieuses de la part de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous nous trouvons en présence de cette atmosphère de récriminations amères. L'atmosphère est chargée de sombre appréhensions, traduites, selon qu'il s'agit de l'une ou l'autre partie, comme de sauvages menaces ou les prophéties d'hommes d'État responsables. Cependant, quelque chose doit être fait et nous sommes convaincus, si difficile que puisse s'avérer la réalisation du plan de partage, que toute autre solution serait pire.

On peut naturellement entretenir l'espoir qu'une fois prises les mesures définitives, un changement surviendra dans le sentiment des chefs responsables de l'un et l'autre camp. Ceci est d'autant plus vraisemblable que, de toutes les solutions proposées, celle du partage seule a reçu l'appui des deux grandes Puissances mondiales. Nous devons tenir pour certain que les exhortations ferventes en vue de la conciliation, du genre de celles entendues au cours des deux derniers mois, ne conduiront à rien. Ces appels et exhortations pourraient recueillir plus de succès après l'adoption par l'Organisation des Nations Unies d'une décision en faveur du partage. Tel est le rayon d'espoir qui éclaire cette situation.

Il n'appartient pas au Canada de conseiller les autres nations dans leur attitude lors du vote; un conseil de ce genre ne saurait être le bienvenu, non plus qu'efficace. Nous avons cependant de la peine à comprendre le nombre si élevé d'abstentions qui sera vraisemblablement enregistré au moment du vote. Dans le cas de certaines nations, des raisons ont été présentées à l'appui d'une telle abstention. Dans d'autres cas, l'explication la plus probable tient à ce que ces nations, comme la nôtre très éloignées de la Palestine, qui n'ont eu aucune part aux événements ayant conduit au dénouement actuel, qui n'ont fait aucune promesse aux Juifs ou aux Arabes (et moins encore, à tous les deux), qui n'ont joué aucun jeu politique dans cette solution et n'éprouvent à l'égard des Arabes aussi bien que des Juifs que les sentiments les plus amicaux, jugent difficile d'assumer une responsabilité, ont peine à comprendre pourquoi elles devraient assumer une responsabilité à ce point dangereuse dans une décision grave et aux conséquences lointaines.

La délégation canadienne apprécie à sa juste mesure ce sentiment exprimé par de nombreuses nations. Dans une certaine mesure, nous le partageons, mais nous estimons qu'il ne justifie pas notre abstention dans ce vote. Ainsi que l'Assemblée aura à le faire, nous avons pris notre entière part de responsabilités dans cette question, au cours de toute la session. Nous avons travaillé sans cesse en vue d'arriver à une solution